

Source : Neptune Technologies & Bioressources inc.

**Neptune présente ses recommandations aux consultations particulières sur
le projet de loi 157 à l'Assemblée nationale**
**Une entreprise québécoise à l'expertise unique dans l'extraction d'huile a des visées
mondiales en matière de cannabis**

Laval (Québec), CANADA, le 17 janvier 2018 – Neptune Technologies & Bioressources inc. (« Neptune » ou la « Société ») (NASDAQ – TSX:NEPT) est heureuse d'annoncer qu'elle participera aux consultations particulières sur le projet de loi 157 encadrant le cannabis. À cet effet, M. Michel Timperio, président de la division Cannabis chez Neptune, effectuera une présentation ce mercredi le 17 janvier 2018 à 14 h 00 et déposera un mémoire à la Commission sur la santé et les services sociaux de l'Assemblée nationale, à Québec. Il sera possible d'écouter la présentation en direct à : <http://www.assnat.qc.ca/fr/video-audio/en-direct-webdiffusion.html>.

Souhaitant tirer parti des installations de pointe de son usine de Sherbrooke et de son expérience dans la production d'huile de krill au plan mondial, Neptune a récemment décidé de se lancer dans l'extraction d'huile de cannabis et de chanvre et a présenté une demande à Santé Canada pour l'extraction d'huile de cannabis, conformément au Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales (RACFM). Dans le cadre de ce projet, Neptune a également annoncé un investissement de 5 millions de dollars pour que son usine de Sherbrooke, qui possède la certification BPF (bonnes pratiques manufacturières), puisse procéder en toute conformité à l'extraction de l'huile de cannabis.

« Neptune entend être un joueur très important au Québec et au niveau mondial dans l'extraction d'huile de cannabis. Nous sommes heureux de participer aux discussions relatives à la légalisation du cannabis et d'aider le gouvernement du Québec dans l'élaboration du projet de loi 157. Tout particulièrement, nous sommes fiers de participer à la réduction des risques liés au cannabis en priorisant les produits sans fumée et en favorisant les produits contenant du CBD », explique Michel Timperio, président de la division Cannabis de Neptune.

Neptune prévoit extraire une gamme d'huiles contenant du tétrahydrocannabinol (« THC ») et du cannabidiol (« CBD »), un composant du cannabis non psychoactif utilisé à des fins médicales et dans plusieurs produits de bien-être pour aider le sommeil, la gestion du stress, de l'anxiété et de la douleur, entre autres.

Dans son mémoire, Neptune émet plusieurs recommandations au sujet du projet de loi 157, dont les suivantes :

- De distinguer les produits fumables et non fumables du cannabis, tel que l'huile qui est considérée moins nocive à la consommation parce que sa consommation n'occasionne pas de combustion.

- De refléter la contribution de l'huile de cannabis à la réduction des méfaits en réservant une place prépondérante aux huiles dans les succursales de la future Société québécoise du cannabis (SQC) et sur son site internet.
- De distinguer les produits contenant du THC et ceux ne contenant que du CBD et refléter cette distinction dans l'encadrement et l'accès aux différents réseaux de distribution.
- D'encourager l'émergence d'une industrie québécoise du cannabis et du chanvre, notamment par la création d'une catégorie de produits « Origine Québec » à la SQC.
- De financer un « Institut des données probantes sur les cannabinoïdes » à partir du Fonds de prévention et de recherche prévu par le projet de loi 157 pour s'assurer que l'information rendue publique sur le site de la SQC et sur laquelle se fondera la formation de ses préposés soit objective et basée sur une science en constante et rapide évolution.

Le mémoire et la vidéo de la présentation seront disponible sur le site de la commission de la Santé et des services sociaux : <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/csss/mandats/Mandat-38809/index.html>

À propos de Neptune Technologies & Bioressources inc.

Neptune est une société de produits de mieux-être, forte de plus de 50 ans d'expérience combinée dans l'industrie. La Société formule et fournit des solutions clé en main offertes sous diverses formes uniques et propose des ingrédients spécialisés tels que MaxSimil®, une plateforme brevetée qui peut améliorer l'absorption des nutraceutiques à base de lipides, et une riche gamme d'huiles marines et d'huiles de graines. Neptune vend également de l'huile de krill de première qualité directement aux consommateurs, en ligne au www.oceano3.com. La Société mise sur son expertise scientifique, technologique et innovatrice pour développer des extractions et des formulations uniques dans des segments à fort potentiel de croissance, comme ceux des produits à base de cannabinoïdes destinés au marché médical et du bien-être.

Neptune fait partie du Consortium Vallée Verte, un partenariat stratégique entre l'Université de Sherbrooke, Sherbrooke Innopole et plusieurs acteurs de l'industrie du cannabis pour favoriser la recherche-développement de produits du cannabis ainsi que le dynamisme des environnements économique et universitaire de la région de Sherbrooke.

Neptune cherche aussi à tirer parti des possibilités offertes par le marché des médicaments sur ordonnance grâce à son investissement de 20 % dans Acasti Pharma Inc. (« Acasti »). Acasti se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de produits thérapeutiques à base de phospholipides oméga-3 destinés au traitement de l'hypertriglycéridémie majeure.

Le siège social de la Société est situé à Laval, au Québec.

Énoncés prospectifs

Les énoncés contenus dans le présent communiqué ne portant pas sur des faits courants ou passés constituent des « énoncés prospectifs » au sens de la législation en valeurs mobilières américaine et de la législation en valeurs mobilières canadienne. Ces énoncés prospectifs comportent des risques et incertitudes, connus et inconnus, et sont assujettis à d'autres facteurs inconnus qui pourraient faire en sorte que les résultats réels de Neptune diffèrent de manière importante des résultats passés ou des résultats futurs dont il est question, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Outre les énoncés qui décrivent explicitement de tels risques et incertitudes, il y a lieu de préciser que les énoncés qui contiennent des termes tels que « croire », « être d'avis », « prévoir », « avoir l'intention », « s'attendre à », « entendre » ou « planifie » ainsi que l'utilisation du futur dans ces énoncés dénotent la nature incertaine et prospective de ceux-ci. Il est recommandé aux lecteurs de ne pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, qui sont à jour à la date du présent communiqué seulement.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué sont présentés sous réserve de la présente mise en garde et de la Mise en garde concernant l'information prospective figurant à la notice annuelle la plus récente de Neptune (la « notice annuelle ») et dans le rapport annuel (S.E.C. Form 40-F) le plus récent de Neptune, disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml et dans la section Investisseurs du site Web de Neptune, à www.neptunecorp.com. Tous les énoncés prospectifs ci-inclus sont à jour à la date des présentes. Neptune ne s'engage pas à mettre à jour les énoncés prospectifs à la suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre raison que ce soit, sauf dans la mesure exigée par la loi. De plus, les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué comportent généralement d'autres risques et incertitudes qui sont décrits de temps à autre dans les documents publics de Neptune déposés auprès de la Securities and Exchange Commission et des commissions des valeurs mobilières canadiennes. Des renseignements supplémentaires au sujet de ces hypothèses, risques et incertitudes figurent à la rubrique Facteurs de risque de la notice annuelle et dans le rapport de gestion pour la période de six mois terminée le 30 septembre 2017 sous la rubrique risques et incertitudes.

Ni NASDAQ ni la Bourse de Toronto n'acceptent quelque responsabilité que ce soit quant à la véracité ou à l'exactitude du présent communiqué.

Neptune Solutions Bien-être

Mario Paradis
Vice-président et chef de la
direction financière, Neptune
1 450 687-2262, poste 236
m.paradis@neptunecorp.com

Relations avec les investisseurs

(Canada)
Pierre Boucher
MaisonBrison
1 514 731-0000
pierre@maisonbrison.com

Relations avec les investisseurs

(États-Unis)
Ed McGregor/Jody Burfening
LHA, IR
1 212 838-3777
emcgregor@lhai.com